

Nos formations



Formations préparatoires et préqualifiantes

- Préparation aux concours :
Infirmier, Aide-Soignant, Auxiliaire de Puériculture
- Préqualification : Accompagnant Educatif et Social, Aide-Soignant



Formations qualifiantes

- Infirmier
- Aide-Soignant
- Auxiliaire de Puériculture
- Accompagnant Educatif et Social
- Assistant Familial
- Secrétaire Médical et Médico-Social
- + Possibilité de VAE



Formation continue

- domaine Sanitaire, Social et Médico-Social
- domaine Santé et Sécurité au Travail



Salariés et demandeurs d'emploi, faites certifier vos compétences et connaissances avec CLÉA (contactez nous pour plus d'information)

En savoir plus

Rendez-vous sur notre site internet > www.irfss-bfc.croix-rouge.fr

- dossiers d'inscription à télécharger en ligne ou à retirer à l'institut
- catalogue des formations disponible en ligne

Et toute notre actualité sur  www.facebook.com/irfss.bfc

Site de Lons-le-Saunier

155 chemin de Chaudon
39000 LONS LE SAUNIER
Tél. : 03.84.47.28.87

Email : irfss.lonslesaunier@croix-rouge.fr



Formation



NOUS SOMMES

LÀ

POUR VOUS
FORMER

AIDE-SOIGNANT(E) Cursus complet

CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE SELECTION

- Etre âgé(e) de 17 ans à la date de l'entrée en formation
- Pour **l'épreuve d'admissibilité aucune condition de diplôme n'est requise.**
C'est une épreuve écrite, d'une durée de 2 heures, se décomposant en 2 parties :
 - * à partir d'un texte portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit dégager les idées principales du texte et commenter les aspects essentiels du sujet traité
 - * une série de 10 questions à réponse courte (5 portant sur les notions élémentaires de biologie, 3 portant sur les 4 opérations numériques de base, 2 d'exercices mathématiques de conversion) durée de l'épreuve = 2 h 00.
- Peuvent se présenter à **l'épreuve d'admission** (épreuve orale) :
 - * Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité
 - * Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV
 - * Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V
 - * Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans les pays où il a été obtenu
 - * Les candidats ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

DATES DE SELECTION

Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions	Epreuve d'admissibilité	Epreuve d'admission
2 Novembre 2018	12 février 2019 à 16 h 00	12 mars 2019 matin	Du 28 mars au 12 avril 2019

Frais de sélection : 100 €

COUT DE LA FORMATION

Coût de la formation : en attente des modalités de financement par le Conseil Régional.

ORGANISATION DE LA FORMATION EN INSTITUT

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaine. La répartition de cet enseignement entre cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe et séances d'apprentissage pratiques et gestuels est déterminée par l'équipe enseignante.

Modules de formation correspondant à l'acquisition des 8 compétences

La formation comprend 8 modules d'enseignement théorique :

- ✓ Module 1 : Accompagner une personne dans les activités de la vie quotidienne
- ✓ Module 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne
- ✓ Module 3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique d'une personne
- ✓ Module 4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
- ✓ Module 5 : Etablir une communication adaptée à la personne
- ✓ Module 6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique
- ✓ Module 7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
- ✓ Module 8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Calendrier

La formation comprend 41 semaines d'enseignement soit :

- ✓ Enseignement théorique = 17 semaines soit 595 h
- ✓ Stages cliniques = 24 semaines soit 840 h
- ✓ Congés = 3 semaines

Stages

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extra-hospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté.

L'organisation des stages relève de la compétence des instituts de formation. Les stages sont effectués sur la base de 35 heures par semaine.

La présence aux stages est obligatoire.

JOURNEE PORTES OUVERTES

Mercredi 6 Février 2019 de 14 h à 17 h